

Rapport d'activité 2015

Assemblée générale – 23 avril 2016

Projet Ligér'O

Vers un dispositif d'observation des zones humides sur le bassin de la Loire

CONTEXTE ET OBJECTIFS

L'évaluation des politiques publiques et des actions financées est un enjeu d'importance qui passe par la mise en place de dispositifs fiables basés, par exemple, sur des indicateurs.

L'étude de préfiguration, réalisée en 2014 - début 2015, a montré un fort intérêt des gestionnaires pour les zones humides et leur souhait de disposer d'outils standardisés leur permettant de mieux évaluer l'état de conservation de leurs zones humides et ainsi mesurer l'effet de leur gestion. Il a ainsi été décidé de poursuivre la démarche.

Dans le but de déployer une politique d'évaluation, les objectifs globaux sont :

- **Évaluer l'évolution de l'état de conservation et des fonctionnalités des zones humides ;**
- **Évaluer l'efficacité des travaux de restauration et d'entretien des zones humides.**

L'optique serait de disposer, à moyen terme, d'un système d'observation qui permette d'assurer ces deux appréciations complémentaires de l'état des zones humides. Il est donc proposé de mettre au point une boîte à outils mixte intégrant des indicateurs communs aux deux objectifs.

En utilisant les outils existants dans la *Mallette d'indicateurs de travaux et de suivis en zones humides*, produite par le Forum des marais atlantiques (FMA), et la *Boîte à outils de suivi des zones humides* (BAO), issue du dispositif RhoMéO, l'objet est de construire cinq indicateurs standardisés avec leurs protocoles de collecte de données associés qui permettent d'assurer tout autant une évaluation de l'efficacité des travaux de gestion et de restauration qu'une évaluation de l'état de conservation des zones humides. Le propos étant bien de mettre à disposition des maîtres d'ouvrages et des décideurs, une boîte à outil de référence contenant un panel réduit mais éprouvé d'indicateurs à utiliser dans le cadre des Contrats Territoriaux « Milieux Aquatiques » (CTMA).

DÉVELOPPEMENT D'UN JEU DE CINQ INDICATEURS COMPLÉMENTAIRES

La **typologie des zones humides** employée, adaptée au bassin ligérien, est basée sur celle du SDAGE. Le choix a été fait en Comité de pilotage (19 juin 2015) de ne pas retenir tous les types dans le cadre de Ligér'O. En définitive, neuf types de zones humides seront échantillonnés dans le cadre du projet (cf. tableau ci-dessous).

Tableau 1 : Typologie des zones humides échantillonnées

N° de type	Type SDAGE (1996)	N° de type	Type adapté à la Loire
2	Baies et estuaires moyens et plats	2	Baies et estuaires moyens et plats
3	Marais et lagunes côtiers	3	Marais et lagunes côtiers
5	Bordures de cours d'eau	5	Petites vallées
6	Plaines alluviales	6	Grandes vallées
7	Zones humides de bas-fonds en tête de bassin (ou zones humides de montagne, colline)	7a	Zones humides de bas-fonds en tête de bassin (>450m)
		7b	Zones humides de bas-fonds en tête de bassin (<450m)
9	Bordures de plans d'eau	9	Bordures de plans d'eau
10	Marais et landes humides de plaines et plateaux	10	Marais et landes humides de plaines et plateaux
11	Zones humides ponctuelles	11	Zones humides ponctuelles

Le choix des indicateurs a été discuté en groupe de travail (Abiotique, Flore-Habitats, Faune). À la suite de nombreux échanges, 17 indicateurs ont été retenus fin 2014. Le choix de cinq thèmes parmi les 17 sélectionnés a été guidé par les deux objectifs du projet, par leur potentielle utilisation sur le plus grand nombre de types de zones humides présents sur le bassin ainsi que par leur réaction possible à court terme au vu de l'objectif de suivi de travaux.

Les cinq thématiques d'indicateurs ayant été finalement retenus lors du Comité de pilotage du 19 juin 2015 sont l'**Hydrologie**, la **Pédologie**, la **Flore**, les **Amphibiens** et les **Odonates**.

Pour chacun de ces thèmes d'indicateurs, un protocole de collecte de données a été rédigé en collaboration avec plusieurs experts à l'échelle du bassin. En outre, un référent scientifique a été désigné afin de valider la méthodologie proposée. Ils sont référencés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 2 : Référent scientifique par thème d'indicateur

Thème	Référent	Structure
Hydrologie	Emmanuèle GAUTIER-COSTARD	Université Paris 1 – Panthéon-Sorbonne
Pédologie	-	Cen Centre-Val de Loire
Flore	Jordane CORDIER	CBNBP délégation Centre-Val de Loire
Amphibiens	Stéphane VASSEL	CPPI Pays Creusois
Odonates	Etienne IORIO	GRETIA antenne Pays de la Loire

Une recherche de sites a ensuite été réalisée dans le but de tester la faisabilité technique et la robustesse des protocoles au cours de l'année 2016. Pour ce faire, des choix ont été construits sur plusieurs critères. Les zones humides test s'inscrivent dans un contrat territorial en cours, font l'objet de travaux de restauration et/ou d'entretien dans l'année à venir et sont situées sur le bassin de la Loire. Dans la mesure du possible, ces trois critères d'éligibilité ont

été considérés. Des contacts ont donc été pris afin de proposer aux structures porteuses de comités territoriaux d'intégrer la démarche en soumettant une ou plusieurs zones humides supports de test des protocoles. Les structures porteuses ont été contactées, soit directement par le Cen Centre-Val de Loire ou le FMA, soit par l'intermédiaire des Cens locaux. La proximité des opérateurs et la connaissance du terrain ont, dans ces cas, été privilégiées.

En définitive, 29 sites-test (3, voire 4 sites-test par typologie de zones humides échantillonnées) ont ainsi été sélectionnés au sein du bassin de la Loire, répartis sur 5 régions et 14 départements (tableau page suivante).

Tableau 3 : Liste des zones humides supports de test des protocoles en 2016

Type	n°ZH	Région	Dépt.	Site
2	2-1	Pays de la Loire	85	Les Mizottes - RNN Baie de l'Aiguillon
	2-2		44	Île de Pierre Rouge
	2-3		44	Île Chevalier
3	3-1		44	Marais Garandon
	3-2		44	Belle île
	3-3		44	Vieux pont
5	5-1	Auvergne	63	Roselière de la Vernède
	5-2	Centre-Val de Loire	36	Prairies du Montet
	5-3	Pays de la Loire	72	RNR Prairies et roselière des Dureaux
6	6-1	Auvergne	43	Méandre de Précaillé
	6-2	Centre-Val de Loire	45	Plaine de Vilaine
	6-3		45	Benne
	6-4	Pays de la Loire	44	Boire de Champtocé
7a	7a-1	Auvergne	63	Vallée des Reblats
	7a-2		42	Tourbière du Muzy
	7a-3	Bourgogne	71	Tourbière de Fontaine-Sainte
7b	7b-1	Auvergne	03	Prairies humides de l'étang de Souys
	7b-2	Centre-Val de Loire	28	Les Marais
	7b-3	Basse-Normandie	61	Tourbière de La Tablère
9	9-1	Auvergne	63	Lac tourbière de Bourdouze
	9-2	Centre-Val de Loire	41	Étang de Beaumont
	9-3		36	Étang Ex-Chèvres
	9-4	Pays de la Loire	44	Lac de Grandlieu
10	10-1	Auvergne	43	Lac de Lorlanges
	10-2	Centre-Val de Loire	41	Tertre des canaux
	10-3	Pays de la Loire	72	Vallée des cartes
11	11-1	Auvergne	63	Marais salé de St-Nectaire
	11-2	Centre-Val de Loire	45	Réseau de mares à Guilly
	11-3		37	Mares des Ruaux

Un site internet dédié à LigérO a été construit afin de créer de la visibilité pour le projet. En collaboration avec le FMA, le contenu des différents éléments et onglets du site ont été rédigés au cours de l'été 2015. Ce site permettra de relayer les actualités du projet, de suivre son avancée ainsi que diffuser l'information et les actions relatives à la préservation des zones humides menées par les différents partenaires techniques et financiers. Il a été mis en ligne en mars 2016, à l'adresse suivante www.ligero-zh.org.

PERSPECTIVES

Les cinq protocoles de collecte de données rédigés au cours de l'année 2015 vont être appliqués sur des zones humides-test sélectionnées majoritairement au sein du réseau Conservatoire du bassin de la Loire.

Début 2016, les protocoles ainsi qu'une proposition d'indicateurs associés ont été fournis aux structures prestataires. Elles auront ainsi la possibilité de nous questionner si des incompréhensions persistent et de prévoir au mieux les modalités pratiques de leur mise en œuvre.

Les opérateurs auront en charge l'application des protocoles tels qu'ils leur ont été délivrés, de collecter les données et de les faire remonter. En parallèle, un document de type questionnaire leur sera communiqué afin qu'ils puissent y mentionner toutes les difficultés rencontrées au cours de cette phase de test concernant la mise en œuvre des protocoles, sur des aspects pratiques et/ou scientifiques. Ainsi, par compilation de l'ensemble des remarques qui auront été formulées, les protocoles pourront être ajustés afin de garantir leur facilité de mise œuvre tout en conservant la qualité et la pertinence des données recueillies.

Au terme de la phase 2016 de test des protocoles sur une sélection de zones humides du bassin et après ajustements, une seconde phase de mise en œuvre aura lieu en 2017, sur une sélection de 90 sites au total (= 10 sites par typologie de zones humides retenues). Pour ce faire, il conviendra de rechercher au sein du réseau Conservatoire en priorité, de nouveaux sites-test, selon les mêmes critères d'éligibilité énoncés précédemment. L'objectif est d'élargir aux régions qui ne sont pas encore intégrées au projet (Poitou-Charentes, Limousin, Rhône-Alpes) et de renforcer le nombre de sites dans les régions d'ores et déjà impliquées.

Afin de finaliser les indicateurs pour lesquelles la fiche de présentation et le protocole de suivi associé ont été rédigées, la méthode de calcul de la note devra être définie. En amont de cette réflexion, il conviendra d'établir les listes d'espèces de référence ainsi que les notes indicatrices. Ce travail concerne les amphibiens, les odonates et la flore. Pour mener à bien ce travail, avec l'aide des référents scientifiques de chacune de ces thématiques, des experts régionaux seront recherchés et identifiés pour participer à l'élaboration de ces grilles. Des versions de travail au format Excel seront construites, puis complétées par chacun des experts sur son territoire de compétences.